



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°599) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE AILEY, A
L'ASSOCIATION YOGA, L'EXPERIENCE DU
SOUFFLE, A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-327
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association «Yoga, l'expérience du souffle » représentée par Monsieur Yann-Eric Dreano, en qualité de Président, et domiciliée, 15 rue Crébillon,94300 Vincennes, d'organiser des cours de yoga, dans la salle Ailey, les jeudis de 9 h 30 à 11 h du 12 septembre 2019 au 18 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association «Yoga, l'expérience du souffle » représentée par Monsieur Yann-Eric Dreano, en qualité de Président, et domiciliée, 15 rue Crébillon,94300 Vincennes, une convention de location de salle pour un montant de 768 € T.T.C. (sept cent soixante huit euros), afin d'organiser des cours de yoga, dans la salle Ailey, les jeudis de 9 h 30 à 11 h du 12 septembre 2019 au 18 juin 2020 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET